



QUARANTE-SEPTIÈME SESSION
14-19 novembre 2011
La Antigua Guatemala (Guatemala)

META-ÉVALUATION DE PROJETS OIBT PRÉCÉDEMMENT ÉVALUÉS

**Acquis d'enseignement et bonnes pratiques en vue de la
gestion durable des forêts tropicales**

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

2. Les zones de démonstration, les placettes-échantillons permanentes et les forêts modèles pour la gestion durable des forêts

RAPPORT THÉMATIQUE DE SYNTHÈSE No. 2

Les zones de démonstration, les placettes-échantillons permanentes et les forêts modèles pour la gestion durable des forêts

1. INTRODUCTION

Les périmètres pilotes et les forêts modèles sont aménagés pour aider à réaliser la gestion durable des forêts (GDF) en produisant des informations spécifiques aux stations et une expérience susceptible d'être partagée par les parties prenantes par les enseignements qui s'en dégagent. Les placeaux d'échantillonnage permanents (PEP) font souvent partie des périmètres pilotes et des forêts modèles, mais ils peuvent également être mis en place séparément.

Le concept de périmètres pilotes (ou « de démonstration ») dans les forêts tropicales de production est né dans le début des années 1990 comme outil de développement, partage et diffusion des expériences utiles de gestion et d'exploitation forestière. L'idée qui présidait à leur conception était que les pays membres producteurs devraient être à même de sélectionner un ou plusieurs des périmètres forestiers en gestion à finalité bois d'œuvre pour augmenter la qualité de la gestion forestière et faire la preuve de la viabilité de la GDF sur le terrain. Certaines de ces expériences ont été évaluées et ont été réunies pour servir de vitrine et inspirer d'autres unités forestières d'aménagement (UFA) dans le pays et au-delà de ses frontières.

La forêt modèle constitue une démarche aux objectifs largement similaires. Dans ce cas, la gestion durable est mise en œuvre dans un secteur d'aménagement désigné (souvent une forêt parcourue par les coupes), dans lequel un certain nombre de concessionnaires opèrent des coupes ou en ont opéré. Certaines forêts modèles sont mises en place pour la recherche, le suivi et certaines sont constituées en forêt-école sans être des stations de démonstration proprement dites. Certains projets ont été mis en œuvre comme périmètres de démonstration d'une démarche d'occupation des sols intégrée, en visant des objectifs de sauvegarde et d'exploitation durable des forêts tropicales pour de finalités diverses et à diverses échelles et dans des types de stations différents.

Les périmètres pilotes et les forêts modèles sont aménageables dans les concessions forestières et les bois communaux, en formation naturelle ou en forêt artificielle et peuvent tout autant inclure des secteurs protégés.

Les placeaux d'échantillonnage permanent sont mis en place pour étudier les écosystèmes forestiers au regard des croissances des arbres et de la structure du couvert, de la santé et vitalité des forêts, des ressources forestières non ligneuses, de l'état de la biodiversité, des sols et des eaux, et de l'exploitation à laquelle sont soumises les forêts. Les aires pilotes et les forêts modèles peuvent inclure PEP servant au suivi et à la recherche. Les PEP sont généralement aussi un élément nécessaire des inventaires forestiers au niveau national et à l'échelon des UFA.

2. PRINCIPAUX PROBLÈMES

- La formulation des projets forestiers de démonstration et d'aménagement de forêt modèle ont souvent souffert d'un cadre logique insuffisamment structuré pour une bonne intégration des activités et l'explicitation des compétences des parties concernées.
- Le fait que la création de zones vouées à la démonstration et celle de forêts modèles par le moyen d'un projet ne constitue qu'une première étape n'a pas toujours été compris. D'authentiques stratégies de sortie de projet, qui supposent un engagement des parties à maintenir ces périmètres sur le moyen et le long terme, n'ont pas toujours été pleinement prises en compte au stade d'élaboration du projet, ce qui a eu pour conséquence de compromettre la pérennisation de ses réalisations et acquis.
- Une concession forestière modèle peut servir de terrain de formation, de recherche et de démonstration en augmentant sa valeur stratégique, mais cela peut rapidement rendre le projet très complexe à mettre en œuvre. La mise en démonstration et la diffusion des acquis n'ont pas toujours été couronnés de succès en dépit d'être partie intégrante de la stratégie initiale du projet.
- La responsabilisation des titulaires de concessions tient un rôle important dans l'atteinte des objectifs de démonstration, celle-ci s'est avérée difficile à assurer dans certains projets.

- L'absence de dispositions arrêtées en matière de coordination statistique et physique entre les différents systèmes d'inventaire et de suivi des placeaux pose problème dans de nombreux projets de cette nature.
- L'enclavement et les difficultés d'accès de certains sites de démonstration et PEP se sont avérés constituer d'importants facteurs limitants. Il est nécessaire de garantir l'accès aux stations sur le long terme pour pouvoir tirer parti des connaissances acquises par l'observation de l'évolution de la forêt.
- Dans certains cas, les données de remesurages recueillies sur les PEP n'ont pas été réunies, analysées et rapportées, ce qui fait sérieusement douter du bien-fondé d'investir dans des campagnes de remesurages.
- Les faiblesses des données du mesurage et du travail taxonomique dont souffrent certaines bases de données font douter de la crédibilité des prévisions de gains de croissance par lesquelles sont fixés les niveaux de récoltes futures devant assurer la pérennité.
- Les ambiguïtés et incohérences qu'entraîne un usage interchangeable de termes essentiels tels que « durabilité des forêts », « état de la forêt » et « santé des forêts » peuvent miner la valeur stratégique d'un projet. L'objectif de la collecte, du report et de l'évaluation des données en devient donc rapidement vague. Des interprétations différentes de termes clés et d'indicateurs d'évaluation tendent à limiter les possibilités de tirer des conclusions générales en se fondant sur les relevés effectués.
- L'effet le plus positif qui soit sur les modes de gestion forestière dans les zones de démonstration et les forêts modèles n'en demeure pas moins limité lorsque les lois sont mal respectées ou quand la puissance publique est défaillante et si le secteur forestier continue d'être dominé par quelques puissantes holdings forestières qui visent la rentabilité à court terme au lieu de la pérennisation sur le long terme.
- La faiblesse des compétences des organismes gouvernementaux et la confusion au sujet des droits d'exploitation forestière peuvent miner les efforts destinés à améliorer la gestion forestière par des projets d'aires de démonstration et de forêts modèles.

3. ENSEIGNEMENTS DÉGAGÉS

Conception des projets

- Quatre préalables doivent être réunis pour atteindre les objectifs des aires de démonstration réussies : (i) l'aménagiste forestier, souvent un concessionnaire, doit s'engager à améliorer la gestion de la forêt ; (ii) l'aménagiste forestier doit autoriser et permettre la documentation et l'analyse des mesures de gestion et de leur impact ; (iii) les parties intéressées doivent être autorisées à visiter l'unité forestière d'aménagement et à accéder aux informations ; (iv) un plan de diffusion et de vulgarisation doit être élaboré et mis en œuvre.
- La participation des principaux acteurs aux projets de démonstration doit être prévue dès le stade de la conception, puis connaître une accélération au cours du cycle des projets. Il peut manquer à certaines sociétés forestières un sens de l'engagement, de la responsabilité ou un sentiment d'urgence, tandis que d'autres acteurs dont les populations forestières locales, peuvent participer volontairement et de manière constructive si elles peuvent être sensibilisées aux avantages à en tirer et si des motivations suffisantes peuvent leur être fournies
- Les projets de démonstration peuvent sensibiliser les autorités forestières et le secteur privé (a) aux modalités de mise en œuvre de la GDF sur le terrain, (b) aux conséquences qu'entraîne pour les concessions tout préjudice à l'environnement, et (c) à la nécessité de coopérer les uns avec les autres. Les concessionnaires et les entrepreneurs peuvent être sensibilisés au fait que les changements non seulement leur sont nécessaires mais qu'ils leur sont aussi bénéfiques.
- Les effets les plus notables de l'introduction des modalités de la GDF dans les zones forestières de démonstration et dans les forêts modèles peuvent comporter (i) l'amélioration de la qualité de l'eau dans les secteurs en aval, (ii) la réduction des déchets de bois et celle des dégâts aux sols et aux forêts résiduelles ; et (iii) les améliorations à l'état des routes et aux autres infrastructures et constructions (par exemple, les talus des pistes de débardage qui ralentissent les ruissellements des eaux de surface et l'abaissement de l'inclinaison des pentes où sont tracées les routes.
- Les expériences d'exploitation à faible impact (EFI) dans les forêts modèles et les périmètres de démonstration, à l'aide d'équipement au sol, viennent confirmer que la récolte sous SFM est

techniquement et économiquement viable. Les résultats obtenus peuvent démontrer que les peuplements résiduels après la deuxième rotation des coupes sont prometteurs pour un troisième passage des coupes cependant que l'on ne relève aucun signe probant d'une perte de biodiversité, de l'espèce à son niveau génétique.

Mise en œuvre des projets

- Les directeurs des projets et les organismes bailleurs de fonds doivent être conscients que le stade où une aire de démonstration devient pleinement fonctionnelle ne s'atteint qu'au terme d'une durée considérable, y compris dans les stations qui paraissent de prime abord avoir vocation à accueillir un aménagement forestier durable à finalité bois d'œuvre. La planification des phases supplémentaires doit être envisagée dès le stade de conception initiale du Projet en prenant en compte les activités des phases subséquentes.
- Plus le schéma conceptuel d'un projet est complexe, plus grand est le risque que sa direction ne puisse le mener à bien. Par exemple, alors que certains projet ont leurs stations confinées dans le périmètre d'une concession forestière et sa périphérie, d'autres peuvent inclure de nombreuses concessions, voire se trouver à cheval sur des frontières d'État. Cela implique un grand nombre d'acteurs non directement nécessaires au projet qui tend à dissiper l'attention de la direction du projet et freine la mobilisation des acteurs.
- Quand le projet est vaste et particulièrement ambitieux, il devient inutilement complexe. Ce cas de figure doit être évité. La complexité peut également être inhérente au secteur géographique retenu pour mettre en œuvre le projet (par exemple, en raison des caractéristiques de la forêt, de l'exploitation forestière clandestine qui sévit dans le secteur, ou d'autres incidences externes sur les ressources forestières). Dans une certaine mesure, la complexité peut être prise en compte par une structure de direction et d'encadrement du projet particulièrement forte, des moyens importants ainsi que de solides engagements de la part des partenaires du projet.
- Lorsque l'offre de grumes et les volumes de récolte sont encore régis par des limites de diamètre, les volumes de récolte ne sont pas calculés en fonction de données de croissance précises corrélées à la surface terrière. Des placeaux permanents sont nécessaires pour servir de base à l'établissement des niveaux de récolte pérennisables.
- Le suivi des placeaux d'échantillonnage, assuré par la continuité des relevés périodiques, est nécessaire pour produire les éléments d'information pouvant servir efficacement à la mise en gestion durable du peuplement.
- Les difficultés techniques du mesurage et les obstacles logistiques à l'accès aux placeaux peuvent augmenter de manière notable les coûts du projet et doivent être dûment prises en compte au stade d'élaboration du projet. L'intégration étroite des activités de suivi et des campagnes de mesurage sur les placeaux effectuées simultanément peut améliorer la rentabilité du projet.
- Le projet doit montrer de manière crédible qu'un système de suivi des croissances et accroissements est en place pour assurer la diffusion de résultats crédibles.
- La pérennisation des forêts laboratoires peut être difficile à atteindre, si bien que leur rôle d'aire de démonstration d'une production de bois pérenne peut s'avérer limité, en particulier là où l'accessibilité est une contrainte majeure.

4. BONNES PRATIQUES

Conception des projets

- Les projets d'aire de démonstration et de forêt modèle doivent être conçus en évitant toute complexité inutile, et reposer sur des engagements fermes des parties, avec des stratégies de sortie définies avec précision.
- Une bonne documentation des modalités d'élaboration du projet permet l'évaluation de la proposition, notamment en ce qui concerne l'implication des parties prenantes et le degré auquel est perçue l'appropriation des activités et des produits.
- Une conception minutieuse des projets doit garantir l'intégration et les liens spatiaux des campagnes de relevés et des activités connexes entre tous les projets nationaux de démonstration.

- La pleine mobilisation et la participation proactive des acteurs appelés à assurer des rôles indispensables dans les derniers stades du projet, voire au-delà de l'achèvement du projet, doivent être garanties au stade de formulation du projet et entretenues durant la phase d'exécution.

Mise en œuvre des projets

- La solidité technique, facteur essentiel pour la crédibilité des résultats du projet, repose sur la clarté des termes utilisés, ainsi que sur le caractère scientifique des méthodes l'échantillonnage, de relevés et d'analyse des données.
- Les indicateurs d'évaluation peuvent être liés aux Critères et Indicateurs OIBT de la GDF et aux lignes directrices applicables de l'OIBT.
- Dans les PEP servant à étudier la dynamique des forêts, les prises de relevés devraient aller au-delà de la hauteur des arbres et de leur diamètre. L'intérêt qu'offre les placeaux permanents est de permettre l'étude de l'évolution spatiale et temporelle de la structure de la forêt et celle du comportement des essences pendant et après les interventions aménagistes ou les perturbations. Le suivi peut porter sur la phénologie, la mortalité, la répartition de la cime des arbres, les volumes, les diamètres des fûts et l'âge. Les placeaux permanents sont également utiles pour l'observation suivie de la biodiversité et des paramètres édaphiques et hydriques.
- Les campagnes de relevés doivent être poursuivies sur les mêmes placeaux sur des durées définies, et des recherches sont nécessaires pour affiner leurs méthodes. Dans les PEP, le marquage des arbres à des fins d'identification permanente et d'actualisation régulière des mesures constitue une bonne pratique essentielle.
- À l'issue de toute campagne de relevés, doivent être effectués l'analyse et le report des données.
- Les bases de données constituées doivent permettre la modélisation du comportement des forêts dans différents scénarios de paramètres forestiers et environnementaux. L'analyse et le report des données sont nécessaires pour tirer les premiers enseignements sur le comportement des forêts naturelles et orienter la campagne de relevé suivante dans les placeaux étudiés.
- Une forêt laboratoire bien gérée peut servir d'aire protégée et certains placeaux peuvent être aménagés en aires pilotes même s'il leur manque la dimension contextuelle d'une grande unité forestière d'aménagement.
- L'entretien des parcelles de démonstration dans les concessions privées nécessite un engagement clair et ferme et le sens des responsabilités chez les actionnaires de la société, et son personnel, ainsi que chez les autres partenaires.
- Un appui effectif aux populations riveraines des forêts modèles vise à mettre au point des démarches pratiques d'amélioration de leurs techniques et de leurs moyens d'existence à partir des activités forestières. Dans ces projets, une bonne prise en compte des aspects socio-économiques peut garantir l'applicabilité des résultats à l'échelon local et à toutes situations comparables.
- Une sélection minutieuse des stations forestières est déterminante pour la mise en œuvre effective du projet de forêt modèle. La représentativité et l'accessibilité sont les principaux critères de sélection des stations.
- Des parties de bois communaux et de forêts classées dans le domaine forestier permanent peuvent être aménagées de manière fructueuse en vue d'en faire des périmètres de démonstration, cela d'autant plus lorsqu'elles sont assez faciles à atteindre.
- L'hétérogénéité des caractéristiques topographiques et forestières de l'espace considéré offrent d'excellentes occasions de faire la démonstration de parcours sylvicoles et de techniques de coupe adaptés au terrain de la station.
- La coopération avec les populations riveraines est indispensable et le choix des autres partenaires du projet est déterminant pour la mise au point concluante de pratiques forestières illustrées dans des forêts modèles et des aires de démonstration.

SOURCES

Ce résumé thématique repose sur le rapport d'évaluation à posteriori du projet suivant et de ses dossiers :

PD 053/00 Rev.3 (F)	INSTALLATION D'UN RÉSEAU DE PLACEAUX PERMANENTS DE SUIVI DE LA DYNAMIQUE DES FORÊTS CLASSÉES DE CÔTE D'IVOIRE
---------------------	---